

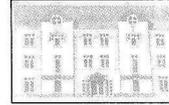
Bruxelles, le 26 avril 2023

**Procès-Verbal de l'assemblée générale de
L' « association du 139 »**

- Nomination d'un Président de séance et d'un Secrétaire :
 - Président : Syndic : Luc Rentmeesters qui est donc Président et syndic.
 - Secrétaire : Jean Pirson
- Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée ;
N'étaient pas présents ou représentés : Sylvie Pirson, [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED]
Mme Marie-Anne Pirson représente Madame Christiane Rongvaux.
 - Garage 12 représenté par Mme Marie-Anne Pirson qq
 - Appartement rez arrière gauche représenté par Mme Marie-Anne Pirson qq
 - Appartement arrière droit représenté par Mme Marie-Anne Pirson qq
 - Appartements sous sol droite et gauche représentés par M et Mme Jean Pirson
 - Appartement 1^{er} droite représenté par Mme Marie-Anne Pirson qq
 - Appartement 1^{er} gauche non représenté
 - Appartement 2^{ème} gauche représenté par M. Caufriez présent
 - Appartement 2^{ème} droite représenté par Mme Bourgeois présente
 - Appartement 3^{ème} droite représenté par Mme Honhon présente
 - Appartement 3^{ème} gauche représenté par Mme Rouvez présente
 - Officine 1 et 2 représenté par Mme Debecker Nathalie
 - Garage 14 représenté par M. et Mme Jean Pirson
 - Garage 5 représenté par Mme Marie-Anne Pirson qq
 - Garage 10 non représenté11 propriétaires sur 13 sont présents ou représentés, soit 846,15 %.
Ces propriétaires représentent 883 % de l'ACP.

- Ouverture de l'assemblée à 19h

Luc Rentmeesters
Marie-Anne Pirson
Luc Rentmeesters
Debecker Nathalie
Honhon
Rouvez
Jean Pirson
MIT PIRSON



• Points à l'ordre du jour :

1. Documents relatifs au litige entre Madame Christiane Rongvaux et l'ACP consultables via ce lien :
https://drive.google.com/drive/folders/17q_MDvkkt9sVWAAcaX_Fk14zSpgV8PtZ?usp=share_link.

Conclusions des avocats des 2 parties qui seront défendues à l'audience de plaidoiries du 17 mai 2023.

1.1. Conclusions de la partie demanderesse

1.2. Conclusions de la partie défenderesse

Etant donné que ces points sont ceux repris depuis l'AG extraordinaire de janvier 2020 et rediscutés chaque année, nous proposons d'attendre le résultat de l'audience de ce 17 mai et de faire, le cas échéant, une AG extraordinaire si des modifications importantes devaient être apportées au fonctionnement de l'ACP.

Les annexes ne sont pas jointes et seront transmises par courriel à tous les copropriétaires dans les prochains jours.

2. Approbation des comptes 2022-2023 :

Les comptes sont approuvés à 70% et refusés 30% par Mme Marie-Anne Pirson qq. Se référant à l'avis de l'expert-comptable Nicolas Widar.

3. Désignation des syndic et secrétaire :

Syndic Luc Rentmeesters et Secrétaire Jean Pirson. Approuvé à 70% et refusé 30% par Mme Marie-Anne Pirson qq.

4. [REDACTED] :

[REDACTED]

[REDACTED] https://drive.google.com/drive/folders/17q_MDvkkt9sVWAAcaX_Fk14zSpgV8PtZ?usp=share_link

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5. Divers :

5.1. Proposition de repeindre les parties communes. Nous attendons un devis et vous le soumettrons dès réception.

5.2. Un copropriétaire demande de rétablir l'annexe 2 avec la distinction entre les charges pour les propriétaires et pour les locataires.

Approuvé à 70% et refusé 30% par Mme Marie-Anne Pirson qq.

5.3. Le syndic va demander à un « toiturier » de vérifier l'étanchéité de la toiture (devis).

6. Il est rappelé que chaque copropriétaire doit payer ses charges à première demande.

La séance est levée à 20h45

Lecture et signature du procès-verbal et des décisions prises.

[Handwritten signatures in blue ink]
Mme Marie-Anne Pirson
Luc Rentmeesters
Jean Pirson
Nicolas Widar
De Belle
[REDACTED]